



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement**

Nuit nationale de la solidarité

COMPTER POUR AGIR

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE
Insee Méthodes n° 139 - Mai 2021

Ce guide a été rédigé par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement et l'Insee en s'appuyant sur l'expérience des villes ayant mis en oeuvre une Nuit de la Solidarité et avec le concours particulier de la Ville de Paris.



**Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement**



NUIT NATIONALE DE LA SOLIDARITÉ

OPÉRATION DE DÉNOMBREMENT DE PERSONNES EN SITUATION DE RUE

Mener sur son territoire une politique de lutte contre l'exclusion suppose de disposer de connaissances fines et actualisées sur les publics cibles, leurs besoins et leurs attentes. C'est un gage d'efficacité pour la performance de l'action publique.

C'est également une étape indispensable pour préparer la phase d'action. La connaissance fine des personnes sans-abri d'un territoire et de leurs besoins permet de produire localement une offre globale d'hébergement, de services et d'accès au logement qui ne soit pas la déclinaison d'un modèle unique mais qui soit la réponse à des besoins identifiés et caractérisés localement.

Un certain nombre de collectivités ont récemment mis en place des opérations de dénombrement de personnes sans-abri. Ces opérations consistent à quadriller de manière systématique et à pied un territoire sur un court laps de temps (souvent une nuit) pour compter les personnes sans-abri. Venues des pays anglo-saxons et utilisées depuis de nombreuses années dans plusieurs villes américaines ou européennes, ces opérations sont importées en France en 2018 par la Ville de Paris qui initie alors la première édition de la Nuit de la Solidarité. Ce type d'opérations a depuis essaimé en France métropolitaine, avec des éditions dans plusieurs grandes villes comme Rennes, Metz, Grenoble, Toulouse ou Montpellier avec chacune ses spécificités.

Les Nuits de la Solidarité sont des opérations multi-partenariales qui supposent une méthodologie précise et solide. Au-delà des enjeux d'organisation (et des questions logistiques associées), elles comportent un fort enjeu de communication : si les Nuits de la Solidarité sont un outil au service d'une meilleure compréhension des situations de grande exclusion, la médiatisation des données recueillies doit se faire de manière prudente, contextualisée et maîtrisée. Ce guide vise à présenter les principaux points d'attention à traiter lors de la préparation d'une Nuit de la solidarité, tant au niveau des définitions et du périmètre de l'enquête que d'un point de vue organisationnel (gouvernance, grandes étapes, mise en œuvre).

Le guide met donc en avant une trame méthodologique qui a vocation à être adoptée par tous les territoires qui souhaitent mettre en place ce type d'opération. Cette méthodologie partagée, qui n'empêche pas l'adaptation aux spécificités locales, permet aux territoires participants de fonder leur opération sur un socle commun qui facilitera et sécurisera ensuite l'exploitation et la médiatisation des données recueillies.

Les Nuits de la solidarité sont des opérations de dénombrement des populations sans-abri distinctes des opérations menées par les communes tous les 5 ans dans le cadre du recensement de la population française. Une Charte à paraître à l'été précisera les conditions légales, statistiques et d'organisation qu'il conviendra de respecter pour les communes souhaitant faire converger les deux opérations (cf. «Rôle des Nuits de la solidarité dans l'observation sociale»).

Il s'agit de la première édition de ce guide méthodologique, rédigé par la Dihal et l'Insee en s'appuyant sur l'expérience de villes ayant mis en œuvre une Nuit de la Solidarité et avec le concours particulier de la Ville de Paris. Ce document a vocation à être revu régulièrement par l'Insee et la Dihal, en lien avec les différentes collectivités organisatrices, sur la base notamment d'échanges de pratiques qui seront organisés chaque année.

Table des matières

05	1. LES OBJECTIFS DE L'OPÉRATION
09	2. LE CHAMP DE L'OPÉRATION <ul style="list-style-type: none">a. Définir la population enquêtéeb. Déterminer les différentes situations enquêtéesc. Définir le périmètre géographique retenu
13	3. LA GOUVERNANCE DE L'OPÉRATION <ul style="list-style-type: none">a. Le comité de pilotageb. L'opérateurc. Le comité scientifiqued. Le travail partenariale. Évaluation et retours d'expérience des participants
17	4. LES ASPECTS LOGISTIQUES <ul style="list-style-type: none">a. Déterminer la période et la durée de l'opérationb. Réaliser un maillage systématique du territoirec. Traiter les lieux spécifiquesd. Mobiliser les équipes intervenant le jour de l'opération<ul style="list-style-type: none">4.d.1. La structuration des équipes4.d.2. La mobilisation des équipes4.d.3. La formation des équipes
21	5. QUESTIONNAIRE : CONTENU, PASSATION ET EXPLOITATION <ul style="list-style-type: none">a. Rédiger le contenu du questionnaireb. Définir le protocole de contactc. Récupérer et saisir les données des questionnairesd. Réaliser le traitement statistiques des questionnairese. Communiquer sur les résultats
23	6. LES ASPECTS BUDGÉTAIRES
25	ANNEXES <ul style="list-style-type: none">Charte éthique de la Ville de ParisGuide de conversation de la Ville de Paris

1. Les objectifs de l'opération

Connaitre est indispensable pour agir



Le Service Public de la Rue au Logement constitue un cadre d'action pour la politique publique de lutte contre le sans-abrisme. Il a pour objectif une plus grande efficacité de l'action publique de manière à réduire drastiquement la présence à la rue par une approche globale qui favorise l'insertion durable.

La stratégie de mise en place de ce Service Public de la Rue au Logement repose sur un principe d'action : le Logement d'abord. Ce changement de paradigme vise à transformer en profondeur la stratégie de lutte contre le sans abris, en passant d'une réponse construite dans l'urgence s'appuyant majoritairement sur des places d'hébergement, avec des parcours souvent longs et coûteux, à un accès le plus rapide possible au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins. Dans cette perspective, l'hébergement reste un maillon essentiel du système de protection sociale, véritable filet de sécurité pour les situations de détresse immédiate, et solution de mise à l'abri inconditionnelle pour les personnes dont la situation administrative ne permet pas l'accès au logement.

Pour mener à bien cette politique, l'observation sociale est un champ à investir. La connaissance précise des situations et des besoins des personnes sans-domicile est fondamentale pour planifier les politiques d'intervention, organiser le réseau d'acteurs en conséquence et mettre en place les actions nécessaires.

L'enjeu d'une Nuit de la solidarité va bien au-delà d'un simple décompte. C'est un outil de la stratégie du Logement d'Abord dont la construction de solutions se fera au niveau local.

Les objectifs principaux d'une opération de dénombrement de type Nuit de la Solidarité sont traditionnellement les suivants. Il appartient à la collectivité de bien les préciser en amont :

Connaître le nombre de sans-abri sur un territoire à un instant donné

L'objectif principal d'une opération de dénombrement de personnes sans-abri vise à connaître le nombre de personnes sans-abri à un instant donné au sein du territoire concerné. La méthodologie vise l'exhaustivité même si, en pratique, toutes les situations ne peuvent pas être recensées. Ce nombre doit donc être interprété avec une grande prudence : en particulier, la comparabilité du comptage entre deux opérations n'est possible que si l'opération a lieu à la même période, sur le même champ et selon la même méthodologie. Dans la mesure où les méthodologies sont identiques sur plusieurs opérations, cela permet de mesurer les évolutions quantitatives et qualitatives des personnes sans-abri.

Mieux connaître les profils des populations sans-abri et leurs besoins

Au-delà du dénombrement, l'opération peut permettre, à travers la passation d'un questionnaire, de recueillir un certain nombre d'informations sociodémographiques de la population sans-abri d'un territoire, comme par exemple le sexe, l'âge, la composition familiale, la persistance de la situation de rue ou le recours aux services d'aide (115, domiciliation, restauration...). De telles informations permettent de dresser des profils de la population sans-abri d'un territoire et de mieux adapter les politiques publiques en soutien à ces populations.

Mettre en place des dispositifs adaptés

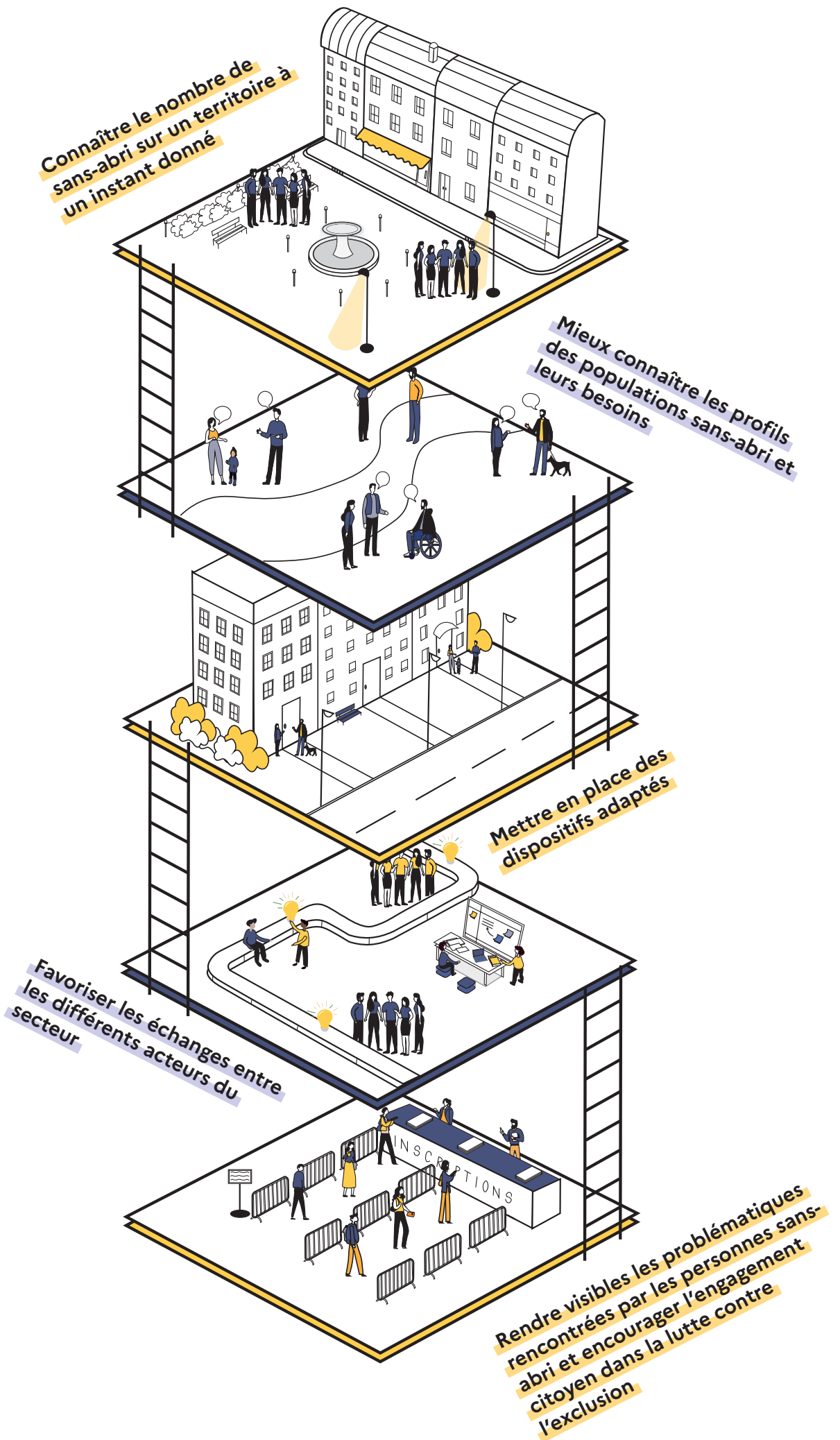
Une opération de dénombrement doit permettre aux acteurs locaux de mettre en œuvre des solutions adaptées. Ces opérations de décompte peuvent mettre en visibilité des besoins particuliers (femmes sortant de maternité, personnes en situation de grande marginalité, femmes victimes de violence...) pour lesquels une augmentation capacitaire uniforme ne sera pas la réponse adaptée. La pertinence de créer des places d'hébergement spécifique, de développer les pensions de famille par exemple ou l'intermédiation locative est propre à chaque territoire. L'analyse quantitative et qualitative de l'opération de dénombrement a vocation à nourrir la programmation locale du Logement d'Abord.

Favoriser les échanges entre les différents acteurs du secteur

Ces opérations permettent de réunir dans un même cadre de nombreux acteurs, à la fois associatifs, institutionnels et universitaires, notamment à travers la constitution d'un comité scientifique. En particulier, le rôle des associations engagées localement dans la lutte contre l'exclusion est très important. Par leur dimensions multi-partenariale, ces opérations permettent de fournir des données partagées d'observation sociale au sein d'un territoire et de contribuer à la définition d'objectifs communs pour la mise en œuvre, le pilotage, le suivi et l'évaluation des politiques de lutte contre l'exclusion.

Rendre visibles les problématiques rencontrées par les personnes sans-abri et encourager l'engagement citoyen dans la lutte contre l'exclusion

Les expériences menées, notamment à Paris, ont montré que l'inclusion citoyenne a permis de toucher un public engagé, attirant de nouveaux profils de bénévolat local. La participation de citoyens sensibilisés permet de lutter contre les représentations réductrices : par leurs échanges avec les personnes sans-abri comme avec les professionnels avec lesquels ils font équipe, les bénévoles appréhendent mieux la complexité et le caractère multidimensionnel de l'exclusion.



Par leurs objectifs et leur méthodologie spécifiques, ces opérations de dénombrement sont différentes des maraudes et n'ont pas vocation à les remplacer. En particulier, l'opération ne vise pas à apporter une solution immédiate aux situations rencontrées. Les situations d'urgence peuvent cependant être signalées pour une prise en charge spécifique.

Rôle des nuits de la solidarité dans l'observation sociale

L'observation sociale repose sur plusieurs axes complémentaires. Les opérations de dénombrement, de type Nuits de la Solidarité, permettent d'avoir une vision plus précise des personnes sans-abri au sein d'un territoire donné à un instant t, y compris les personnes ne sollicitant pas les services d'aide sociale. Néanmoins, elles sont dépendantes des conditions du comptage qui peuvent faire évoluer fortement le nombre de personnes rencontrées (météo, saisonnalité, méthodologie...) et sont généralement limitées aux périmètres urbains.

En complément de ces opérations de comptage, l'observation sociale vis-à-vis du logement a vocation à s'appuyer sur :

- **Les travaux et études des différents acteurs du secteur** (associations, monde de la recherche, institutions) publiés de manière régulière. Au niveau local, la mise en place d'observatoires locaux permet la mise en lien des différents acteurs afin de mettre en cohérence les différentes données locales et réaliser des études sur les populations en situation de précarité.
- **L'exploitation des données des systèmes d'information**, dont le SI-SIAO, le Système national d'enregistrement des demandes de logement social (SNE) et le SI de gestion du contingent préfectoral (SYPLO). Ces trois SI utilisés au quotidien par les professionnels des secteurs de l'hébergement et du logement collectent une quantité très importante de données qui sont riches en informations précises et territorialisées.
- **Les différentes enquêtes auprès des responsables d'établissements fréquentés par les personnes en situation de grande précarité**. Il peut s'agir notamment d'enquêtes régulières organisés par l'administration, comme par exemple l'enquête quadriennale ES/DS réalisée dans les services d'hébergement.
- **Les différentes enquêtes directement auprès des personnes en situation de grande précarité**. Ces enquêtes peuvent être réalisées à échelle très différente, locale ou nationale. En particulier, une enquête nationale auprès des sans domicile, comme celle réalisé par l'Insee et l'Ined en 2001 et 2012, permet de déterminer précisément les profils et parcours des personnes sans domicile et de donner des éléments en terme de dénombrement à l'échelle du pays. La réédition d'une nouvelle enquête nationale à horizon 2025 est en cours d'instruction.

2. Le champ de l'opération

a. Définir la population enquêtée :

D'après la statistique publique¹, les situations suivantes peuvent être définies à un instant donné, celui où le décompte a lieu :

- **les personnes sans-abri** : personnes qui passent la nuit dans un lieu non prévu pour l'habitation, essentiellement la rue et l'espace public, mais aussi d'autres types de lieux comme par exemple les parkings, jardins publics, terrains vagues, halls de gare, salles d'attente d'hôpital, voitures, halls d'immeuble.
- **les personnes sans domicile** : il s'agit des personnes sans abri, mais aussi des personnes hébergées dans un service d'hébergement : en centre d'hébergement collectif (d'urgence, de stabilisation ou d'insertion), dans un centre spécifique pour demandeur d'asile, dans un hôtel ou dans un logement procuré par une association.

Cette distinction est essentielle pour assurer une communication pertinente et juste sur les résultats de la Nuit de la solidarité.

La catégorie des personnes sans domicile ne permet par ailleurs pas de décrire l'ensemble des situations de précarité ou difficulté au regard du logement. De nombreux autres types de situations existent, comme par exemple celle des personnes en hébergement contraint chez un tiers ou d'autres problématiques relatives au mal-logement (risques d'expulsion, insalubrité, surpeuplement, précarité énergétique...).

Il existe une perméabilité entre les différentes situations, ce qui invite à éviter une catégorisation trop rigide et donc à considérer la problématique des personnes sans domicile, voire même plus largement des situations de précarité vis-à-vis du logement comme un ensemble. Néanmoins, pour une opération de décompte, il est important de préciser très clairement la catégorie de population qui est enquêtée. La réalisation d'une Nuit de la solidarité ne dispense donc pas d'un travail plus global d'observation sociale au moyen d'outils différents (enquêtes flash, études et recherches, exploitation des systèmes d'information...).

De manière naturelle, les opérations de dénombrement de personnes sans-abri, de type Nuits de la Solidarité, visent à dénombrer uniquement cette population.

Néanmoins, elle peut être utilement complétée au même moment par d'autres collectes sur le champ de l'hébergement. A titre d'exemple, à Paris, la DRIHL se coordonne avec la mairie de Paris pour réaliser l'enquête « Une Nuit Donnée » sur les places d'hébergement temporaires hivernales au même moment que les Nuits de la Solidarité². Une initiative d'enquêtes simultanées sur d'autres champs que celui des sans-abri a été menée également à Toulouse.

¹ Le terme de sans domicile fixe, largement utilisé dans le débat public, n'a pas été retenu par la statistique publique.

² Une coordination de ce type est particulièrement pertinente en cas de mutualisation de l'opération avec la collecte Sans Abri du Recensement de la Population.

Dans tous les cas, il convient d'être particulièrement attentif à la communication des chiffres qui devra être établi dans le cadre de la gouvernance de l'opération, en étroite coordination avec les services de l'État.

« À retenir »

Une nuit de la solidarité ne compte que les personnes sans-abri. Les personnes qui sont accueillies dans des centres d'hébergement, quels qu'ils soient, ne rentrent pas dans le champ direct du décompte.

b. Déterminer les différentes situations enquêtées

Comme évoqué ci-dessus, les personnes sans abri peuvent dormir dans différents types de lieux. L'ensemble de ces lieux doit être défini précisément en amont par la collectivité et les acteurs pertinents doivent être associés dès que possible (opérateurs de transport public, gestionnaires de parkings, hôpitaux...).

Voici ci-dessous une liste non exhaustive des types de situation pouvant être rencontrées :



La rue

Il s'agit de la situation principale. Certaines personnes peuvent s'établir dans la rue, avec ou sans constitution d'un abri de fortune (tente ou autre dispositif fermé).



Les bois et jardins

Ils peuvent être soit ouverts toute la nuit, soit fermés par les autorités publiques locales pendant la nuit.



Les parkings publics ou privés

Ils peuvent également être ouverts ou fermés, à l'intérieur ou à l'extérieur.



Parties communes des immeubles d'habitation

Certaines personnes sans abri peuvent s'y établir, soit dans les parties communes extérieures, soit dans des cages d'escalier à l'intérieur d'un immeuble.



Stations de métro, halls de gares, salles d'attente d'hôpitaux et centres commerciaux



Campements, bidonvilles

Certaines personnes sans-abri se regroupent collectivement au sein de campements ou de bidonvilles à l'intérieur des villes ou à leur périphérie. C'est notamment le cas des personnes en situation de migration à leur arrivée sur le territoire.



Voitures, wagons, camions, bateaux

Certaines personnes sans-abri trouvent un abri temporaire pour la nuit à l'intérieur de ces moyens de transport. Les personnes résidant dans les péniches restant à quai ne sont pas considérées en revanche comme sans-abri au sens du recensement de la population.



Caves, usines, bureaux, entrepôts, bâtiments agricoles, locaux techniques



Talus, ruines, chantiers, grottes

Certaines collectivités présentent ce type de lieux particuliers.

Les possibilités d'accéder à ces lieux peuvent différer sensiblement. Certains lieux sont facilement accessibles lors d'une opération de décompte, tandis que d'autres lieux spécifiques le sont beaucoup moins. Cela peut être un choix délibéré des personnes sans-abri qui souhaitent disposer d'un minimum d'espace privé, et se soustraire à la visibilité publique. Selon le type de lieu, il peut être nécessaire de construire des partenariats avec les opérateurs de ces lieux spécifiques (cf. partie 4c). De manière générale, les opérations de Nuits de la solidarité ne dénombrent de manière directe que les personnes présentes dans l'espace public. Les espaces privés ne peuvent être traités que dans le cadre d'un partenariat avec un opérateur spécialisé.

D'autres types de situations particulières, plus difficiles à catégoriser, peuvent également être rencontrées, notamment :

Les squats

Ils recouvrent par exemple des situations très diverses : occupation d'un immeuble muré ou voué à la destruction, occupation d'un immeuble vacant destiné à être rénové, occupation de logements sans paiement de loyers. Selon les cas, ils peuvent entrer ou pas dans le champ des personnes sans-abri. Mais ils sont par nature très difficiles à repérer.

Les dispositifs exceptionnels d'hébergement, notamment l'hiver

Ces dispositifs permettent d'ouvrir des places supplémentaires temporaires dans structures d'hébergement pérennes, ou dans des structures elles-mêmes temporaires (par exemple l'ouverture de gymnases en cas de plan Grand Froid). Ici encore, l'inclusion dans le champ des sans-abri n'est pas automatique et dépend du type de structure concerné.

Enfin, il existe des situations de logement particulières qui ne rentrent pas dans le champ des sans-abri. C'est par exemple le cas des gens du voyage, qu'ils soient installés sur une aire permanente ou regroupés dans un lieu non prévu pour leur installation, qui doivent donc être exclus du champ d'une opération de Nuit de la Solidarité (NDLS).

Pour la NDLS nationale, il est proposé que les squats et les campements de migrants intra-européen ne soient pas décomptés en même temps que les autres populations. Les premiers pour des raisons de sécurité pourront être décomptés en journée par exemple. Les seconds sont connus des collectivités et sont par ailleurs déjà décomptés (plateforme de résorption des bidonvilles portée par la Dihal).

« A retenir »

Le socle commun d'une NDLS : situations de rue.

Les lieux complémentaires à déterminer localement :

- Lieux qui nécessitent des partenariats : métro, gare, hôpitaux, parkings privés, centres commerciaux...
- Lieux qui nécessitent d'être traités par des équipes spécialisées : campements, bois, jardins.
- En fonction de la situation locale, et en accord avec le comité scientifique : squats et campements de migrants intra-européens.

Les lieux exclus : les aires d'accueil de gens du voyage ou les installations de gens du voyage sur des sites non prévus à cet effet.

c. Retenir un périmètre géographique

Le périmètre de l'opération peut être naturellement défini en fonction du type d'organisateur de l'opération (une commune ou un EPCI). Le guide ne fait pas de recommandation spécifique sur ce point, tant qu'un maillage du territoire est correctement réalisé (cf. partie 4b).

Bien évidemment, les personnes sans-abri trouvent un lieu pour dormir indépendamment des limites administratives d'un territoire. La question des frontières du périmètre doit donc être traitée avec une grande attention, dans le cadre de la cartographie du territoire réalisée en amont de l'opération (cf. partie 4c). Si deux communes ou EPCI voisins réalisent une opération de décompte, une coordination en amont s'avère nécessaire à la fois sur la date de l'opération et pour traiter la question des frontières.

Le recensement des personnes sans-abri des enquêtes annuelles de recensement (EAR) et la Nuit de la Solidarité

Lors du recensement de la population organisé par l'Insee et réalisé par les communes, les personnes sans-abri sont recensées dans la commune où elles se trouvent au moment de l'enquête. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce recensement a lieu une fois tous les 5 ans. Le prochain aura lieu les 20 et 21 janvier 2022.

Il est ainsi légitime de s'interroger sur la convergence possible entre l'enquête annuelle de recensement (EAR) et la Nuit de la Solidarité. Les deux opérations poursuivent le même objectif : obtenir un dénombrement fiable des personnes sans-abri et collecter des informations sur leurs caractéristiques socio-démographiques et il peut s'avérer pertinent de mutualiser les efforts, tout en respectant l'identité de chaque opération.

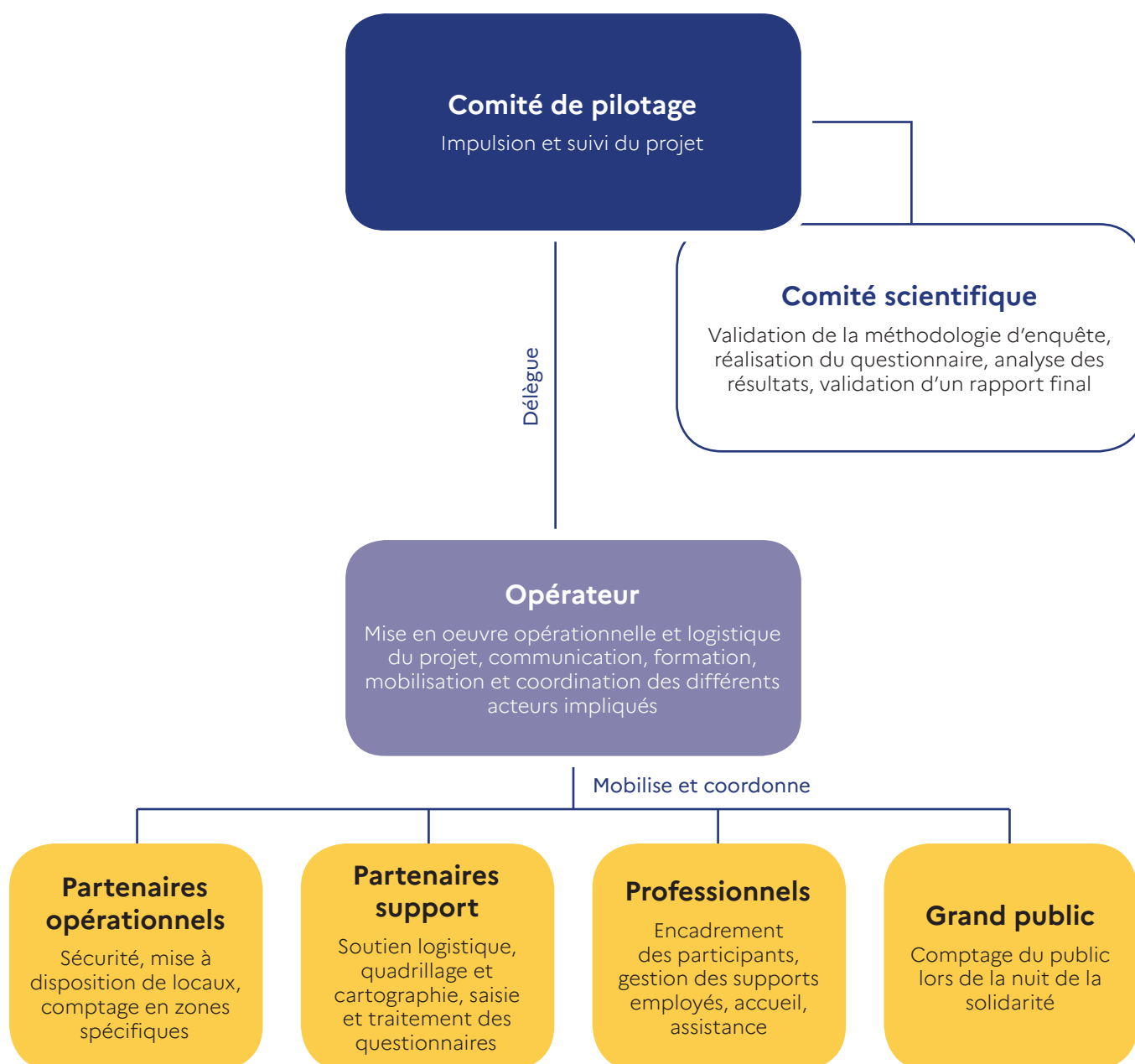
Le recensement de la population produit des chiffres de population légale qui ont un impact très fort sur la vie administrative et budgétaire des communes. De ce fait, l'opération est très encadrée juridiquement. Ses résultats doivent également répondre à des critères de qualité statistique élevés.

Ces deux raisons expliquent que la mutualisation de l'organisation du recensement des personnes sans-abri des EAR avec les Nuits de la Solidarité doit respecter des conditions de faisabilité et de réussite assez strictes. Une Charte à paraître à l'été 2021 précisera toutes les conditions légales, statistiques et d'organisation qu'il conviendra de respecter pour les communes souhaitant faire converger les deux opérations.

3. La gouvernance de l'opération

La décision d'organiser une opération de décompte doit être à l'initiative de la collectivité. Cette dernière pourra présider le comité de pilotage pour donner le cadre stratégique de l'opération et mettre en place les instances de travail.

Chaque collectivité organise sa propre gouvernance et ses instances de pilotage et peut s'inspirer du schéma suivant tiré des expériences de Paris et Metz.



a. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage regroupe, côté ville, les directions, élus et cabinets concernés (action sociale et accès au logement, urbanisme, voirie, espaces verts, sécurité publique, communication...) ainsi que les structures associées de manière large : les associations, l'agence locale d'urbanisme, les services déconcentrés de l'Etat et l'opérateur qui sera chargé de la mise en œuvre de l'opération. Des personnes directement concernées (personnes anciennement sans-abri aujourd'hui hébergées ou logées) peuvent utilement être associées.

Le comité de pilotage se réunit pour prendre des décisions stratégiques d'une part et impulser et suivre la mise en œuvre opérationnelle d'autre part.

Le comité de pilotage a également un rôle de comité éditorial et à ce titre, doit déterminer les modalités de communication sur les résultats à l'issue de l'opération (indicateurs retenus, temporalité de la communication, messages à faire passer...).

Le comité s'assure que la communication soit explicite sur le périmètre enquêté (géographique, populationnel). Les services de la collectivité et les services de l'Etat sont fortement associés à ces décisions.

b. L'opérateur

L'opérateur peut être le CCAS ou un autre organisme pertinent sur le territoire. Il met en place l'équipe-projet, chargée de la mise en œuvre opérationnelle de l'évènement. Il prendra en charge :

- la logistique de l'opération,
- la communication pour faire connaître l'opération et mobiliser des bénévoles mais aussi la communication post-opération, en association avec l'organisme qui aura exploité les données,
- la formation des équipes,
- la coordination des différents acteurs impliqués, notamment la mise en place et l'animation de partenariats avec les associations concernées par la question des sans-abri au niveau local.

c. Le comité scientifique

Le comité scientifique a vocation à orienter l'équipe projet et le comité de pilotage dans leurs décisions stratégiques et opérationnelles. Il n'est toutefois pas obligatoire et sera mis en place en fonction de la volonté et des capacités de la collectivité.

Il peut être constitué des acteurs qui portent les observatoires locaux, de chercheurs universitaires, des services déconcentrés de l'État, de professionnels d'associations de lutte contre le sans-abrisme et la grande précarité et des services de la direction régionale de l'Insee.

Ce comité contribue à la définition et validation de la méthodologie d'enquête, du questionnaire pour sa partie « spécificités locales » ainsi qu'à l'analyse des résultats et du rapport final.

Le comité scientifique est étroitement associé à la communication des résultats de l'opération, notamment en ce qui concerne la documentation associée. Il peut être amené à y contribuer.

L'existence d'un comité scientifique contribue à la qualité de l'opération, en garantissant une méthodologie rigoureuse à travers un croisement des regards des différents acteurs

et des différentes disciplines (sociologie, statistique).

d. Le travail partenarial

Une Nuit de la Solidarité doit mobiliser tous les professionnels concernés.

Le travail partenarial avec ces acteurs doit commencer suffisamment en amont pour que la mobilisation soit complète. Les services déconcentrés de l'Etat doivent être informés de la démarche dès que possible et associés dans le comité de pilotage.

Il appartient au comité de pilotage d'identifier les partenaires pertinents : les opérateurs de zones spécifiques (régie/entreprise de transport, hôpitaux, gestionnaires de parking...), les associations en capacité de mobiliser des professionnels de l'action sociale et des bénévoles. Le travail de préparation avec les associations, et notamment celles spécialisées dans le traitement de lieux spécifiques (campements, bois ou autres) ainsi que celles ayant l'habitude de réaliser des maraudes, est très important.

Il faut également solliciter en amont les partenaires qui interviendront sur la logistique (livraison de matériel, repas pour les « enquêteurs », gardiennage de locaux en soirée...), ainsi que les services d'urgence et de police qui pourront être sollicités le jour de l'opération en cas de danger imminent pour les personnes rencontrées ou les équipes.

Par ailleurs, les liens doivent être faits avec les autorités compétentes en matière d'ASE dans le cas où les équipes de la NDLS rencontrent des mineurs isolés ainsi qu'avec les SIAO et les maraudes pour orienter les demandes.

Par ailleurs, les liens doivent être faits avec les autorités compétentes en matière d'ASE dans le cas où les équipes de la NDLS rencontrent des mineurs isolés.

Qui associer ?

- Au sein de la collectivité organisatrice élus, services d'action sociale et de l'accès au logement, de propreté, des espaces verts, de l'habitat, de l'urbanisme, de la voirie, de la sécurité publique, de la communication,
- Agences locales d'urbanisme
- Autres collectivités : Conseil Départemental (ASE notamment) ...
- Opérateur du SIAO,
- Associations de lutte contre l'exclusion et notamment celles qui réalisent des maraudes,
- Opérateurs de transports publics, gestionnaires de parkings, hôpitaux,
- Services de police et de sécurité civile,
- Bailleurs sociaux (éventuellement pour les parties communes des immeubles),
- Universitaires,
- Services déconcentrés de l'État,
- Insee.

e. Évaluation et retour d'expériences des participants

Dans une perspective d'amélioration continue, il est important de recueillir les avis des participants.

Ce recueil peut se faire le soir même dans les lieux de rassemblements d'où les participants seront partis avant l'opération.

Il peut aussi se faire par l'envoi d'un questionnaire en ligne dans les jours qui suivent l'opération.

Expérience

Le CCAS de Metz a souhaité profiter de cette opération pour mener une réflexion sur son rôle en tant qu'interface entre associations et citoyens. Une enquête parallèle a été menée afin de connaître les besoins des associations locales en bénévolat. Le retour d'expérience proposé aux participants a ainsi permis de capitaliser sur leurs souhaits de devenir bénévoles dans des associations locales. Cette réflexion a également mené à la création d'un livret répertoriant les associations, et permettant d'établir une piste de prolongement de l'action et de la participation citoyenne.

À Paris, la première édition de la Nuit de la Solidarité en 2018 a mené à la création de la Fabrique de la Solidarité, un lieu de mobilisation citoyenne pour les personnes qui veulent agir dans le domaine des solidarités (lieu d'information sur les dispositifs parisiens de solidarité, programmation culturelle, accompagnement de projets citoyens et solidaires, formations sur la lutte contre l'exclusion).

4. Les aspects logistiques

a. Déterminer la période et la durée de l'opération

La saisonnalité de l'opération constitue un élément très important. A titre illustratif, le comité scientifique de la ville de Paris a adopté un avis sur le sujet. Il ressort que la tenue d'une nuit de la solidarité présente un intérêt à la fois en hiver et en été, même si les enjeux et l'interprétation des résultats s'avèrent différents selon la saison retenue. Par exemple, il y a un plus grand nombre de personnes sans-abri en été du fait de la fermeture de dispositifs d'hébergement hivernaux, des expulsions locatives, des personnes de passage en transit, des conditions de vie dehors moins difficiles.

Etant donné la perméabilité des situations et la mobilité des personnes sans-abri, **il apparaît important de mener l'opération dans un temps court, de préférence durant quelques heures seulement.** Ceci est central pour éviter les doubles comptes et ainsi assurer la solidité de la méthodologie de dénombrement.

Certains lieux spécifiques supposent néanmoins de différer la collecte par rapport à l'opération principale (voir partie 4c).

Concernant l'horaire, le plus naturel est d'organiser l'opération en soirée, lorsque les personnes sans-abri reviennent sur le lieu où elles s'établissent pour dormir, mais pas trop tard dans la nuit de manière à ce que le minimum de personnes soient endormies lors de la collecte. A titre illustratif, la ville de Paris organise par exemple sa nuit de 22h à 1h du matin.

Enfin, dans la mesure où certaines personnes disposent de ressources et les utilisent pour se loger à l'hôtel lors des premiers jours ou semaines, il paraît plus pertinent de mener l'opération en fin de mois.

b. Réaliser un maillage systématique du territoire

Au moins 3 mois en amont de l'opération, un travail substantiel de cartographie du territoire considéré doit être mené, idéalement avec l'agence locale d'urbanisme. Il s'agit de découper le territoire de manière systématique en plusieurs secteurs. Ce découpage doit être fait de manière suffisamment fine pour que toutes les rues puissent être couvertes à pied pendant la durée de l'opération (sur 3 à 4 heures) par des équipes de terrain, constituées de 3 à 5 personnes par exemple. L'ensemble du territoire doit être couvert, à l'exception des lieux qui peuvent être volontairement exclus (bois et jardins, voies privées, berges de rivière ou de canal...). En pratique, ce travail de découpage se matérialise par des plans qui sont remis aux équipes sur le terrain.

Lorsque le territoire à couvrir est étendu, il peut être découpé en zones qui regroupent elles-mêmes plusieurs secteurs. Ces zones peuvent correspondre à des quartiers, des arrondissements. Dans chaque zone, un quartier général est installé avec un référent de zone. Il est le relais du quartier général central (cf. 4.d).

Ce découpage en secteurs d'enquête doit tenir compte de la réalité locale, et notamment des données de signalement récupérées en amont sur les lieux d'installation de personnes sans abri.

Les services de propreté peuvent utilement être concertés sur la faisabilité de couverture du secteur à pied, ainsi que sur des lieux régulièrement occupés par des personnes sans-abri.

Les services de propreté peuvent utilement être concertés sur la faisabilité de couverture du secteur à pied, ainsi que sur des lieux régulièrement occupés par des personnes sans-abris.

Territoire	Nombre de secteurs
Ville de Paris	360 secteurs
Ville de Metz	57 secteurs
Grenoble-Alpes-Métropole	103 secteurs
Ville de Toulouse	35 secteurs

c. Traiter les lieux spécifiques

Certains lieux dits spécifiques doivent faire l'objet d'un traitement particulier, ce qui peut impliquer que l'opération ait lieu séparément dans ces endroits. Cela peut être soit du fait de la difficile accessibilité des lieux (ou de leur dangerosité la nuit), soit du fait de la particularité des personnes sans-abri qui s'y établissent rendant difficile la collecte par des bénévoles.

Dans ces lieux, le protocole de collecte peut donc être amené à différer. L'enquête peut par exemple être menée par des professionnels sur un temps un peu plus long, proche du moment de la collecte principale, ou sur des temporalités différentes. Il faudra néanmoins porter une attention particulière pour éviter les doubles-comptes avec les personnes enquêtées durant l'enquête principale.

Il s'agit par exemple des stations de métro, des campements de migrants, ou d'autres lieux occupés par des personnes avec des problématiques spécifiques (usagers de drogue, prostitution, etc.). C'est par exemple le cas à Paris dans les Bois de Boulogne et de Vincennes, ou dans les talus du périphérique. Les berges de rivière peuvent être exclues du fait des risques d'y marcher la nuit (risques de chute).

Ces lieux doivent être bien définis en amont de l'opération, dans le cadre du travail partenarial avec les professionnels du secteur. L'objectif est de ne pas faire courir de risques aux équipes qui réalisent les enquêtes, en particulier les bénévoles qui ne sont pas formés à l'intervention sociale.

d. Mobiliser les équipes intervenant le jour de l'opération

La structuration des équipes

En fonction de la taille du périmètre de l'opération, il pourra être nécessaire d'attribuer des rôles différents aux participants à l'opération.

Les référents centraux : professionnels de l'accompagnement social, ils sont présents au lieu de rassemblement central (Hôtel de ville en général). Ils peuvent être joints par les équipes mobiles et décider d'envoyer une équipe spécialisée en fonction des situations rencontrées (situations qui auront préalablement été identifiées : mineurs isolés, famille ou femme enceinte, personnes dont la situation de détresse médicale impose l'intervention immédiate du SAMU...), voire les équipes de police si une situation de violence est signalée.



Les référents de zone : professionnels de la collectivité ou de l'opérateur, ils sont présents au lieu de rassemblement d'une même zone (mairie de quartier, local associatif). Ils accueillent les participants au début de l'opération, et éventuellement à la fin de l'opération également. Ils sont des personnes-ressources pour aider les équipes mobiles en cas de doute sur une situation particulière.



Chefs d'équipe : il s'agit de professionnels ou bénévoles expérimentés et sont identifiés par l'opérateur. Ils sont référents et accompagnent le groupe de participants sur le terrain, prennent les décisions en cas de doute sur la démarche à adopter avec la personne rencontrée ou sur la manière de remplir le questionnaire. Responsables de la collecte, ils doivent se présenter à la fin de l'opération pour remettre les questionnaires aux personnes préalablement identifiées dans le lieu de rassemblement central ou local s'il y en a plusieurs.



Membres de l'équipe : bénévoles, agents des services de la collectivité ou intervenants sociaux, ils sont au nombre de 3 à 5 sous la responsabilité du chef d'équipe. Les bénévoles peuvent être des habitués du bénévolat associatif, ou des bénévoles citoyens recrutés spécifiquement pour la NDLS. Les membres de l'équipe font passer les questionnaires aux personnes rencontrées après avoir été formés/sensibilisés à la méthodologie. Ils ont signé une charte éthique (voir Charte de la Ville de Paris en annexe) qui leur impose le respect d'un cadre méthodologique et des indications du chef d'équipe.



La mobilisation des équipes

- Pour l'ensemble des équipes, il est important de mettre en place un système d'inscription robuste (de préférence via une plateforme dédiée sur internet avec formulaire d'inscription). Cela permet de suivre avec précision l'avancement des inscriptions, et d'anticiper les besoins de couverture du territoire. Prévoir un nombre suffisant de réserviste permet par ailleurs de pallier aux annulations de dernière minute.
- L'identification des référents, des chefs d'équipe ou des participants parmi les professionnels se fera en amont par l'opérateur en sollicitant le réseau associatif local et les services des collectivités ou de l'Etat.
- L'inscription des participants bénévoles se fait également en amont, de préférence un mois avant l'opération (une ouverture des inscriptions plus en amont peut provoquer des déperditions d'inscrits). Une campagne de communication est nécessaire (distribution de flyers, outils digitaux de la ville, relais dans les associations locales, les conseils de quartier...). La conformité de la liste des participants avec le RGPD est à assurer.

La formation des équipes

Les différents participants de l'opération doivent être formés en amont par l'opérateur.

- **Un tronc commun de formation à destination de tous les participants** (bénévoles, chefs d'équipe et référents). L'opérateur présente le cadre méthodologique et les consignes à respecter à tous les participants, les rôles du chef d'équipe et des référents, la charte éthique, la délimitation des zones, et le questionnaire.
- **Pour les chefs d'équipe**, un module de formation spécifique est nécessaire. La formation peut se faire le jour même ou lors d'une opération pilote sur un périmètre restreint. Les chefs d'équipe doivent recevoir des informations sur la gestion de leur équipe, la passation du questionnaire, les limites de la zone attribuée, la remise des questionnaires à la fin de l'opération. Ils doivent également recevoir des consignes sur la gestion des imprévus, la conduite à tenir en cas de situations problématiques et les référents à contacter en cas de doute persistant.
- **Pour les référents centraux/de zone**, un autre module de formation spécifique est nécessaire. La formation peut se faire le jour même ou lors d'une opération pilote sur un périmètre restreint. Les référents doivent connaître les modalités d'accueil des participants, de collecte des questionnaires ainsi que de gestion des permanences téléphoniques et la réponse aux situations spécifiques rencontrées par les équipes.

5. Questionnaire

contenu, passation et exploitation

a. Rédiger le contenu du questionnaire

L'objectif d'une opération de Nuit de la Solidarité peut aller au-delà du seul dénombrement des personnes sans-abri. A travers la passation d'un questionnaire, il s'agit de recueillir un certain nombre d'informations sociodémographiques de la population sans abri d'un territoire et de ses besoins.

Le contenu du questionnaire doit inclure un socle d'informations minimales. Il s'agit notamment du sexe, de l'âge, de la composition familiale, de la persistance de la situation de sans-abrisme, de la fréquence du recours (ou non) aux services d'aide (115, domiciliation, restauration). En accord avec le comité scientifique local, des questions spécifiques à la collectivité pourront être ajoutées.

Les questionnaires doivent être anonymisés.

Le questionnaire doit être suffisamment court (feuille A4 recto-verso par exemple) pour permettre à l'équipe de parcourir tout le secteur dans le temps imparti.

Selon les situations rencontrées, il peut y avoir plusieurs types de questionnaire. Ainsi, à Paris, l'opération prévoit un questionnaire pour personne seule, un questionnaire couple ou famille et une version pour les groupes.

De nombreuses personnes sans-abri ne sont pas francophones. La traduction du questionnaire en plusieurs langues permet d'augmenter le taux de réponse. A minima, le questionnaire doit être traduit en anglais. Dans la perspective d'une meilleure connaissance des populations sans-abri, il peut être utile de mettre en place un dispositif permettant d'identifier les langues parlées par les personnes non francophones rencontrées lors de l'opération.

b. Définir le protocole de contact

La passation du questionnaire suppose d'entrer en contact avec les personnes sans-abri, ce qui pose des problématiques d'ordre éthique qu'il convient de bien anticiper. Les personnes sans-abri ne disposant pas d'espace privatif minimal, il s'agit avant tout de respecter leurs choix et leur intimité.

Le protocole de contact avec les personnes sans-abri doit ainsi respecter strictement un certain nombre de consignes de bases : garantie de l'anonymat, respect du sommeil, respect des abris de fortune ou tentes fermées, réponse au questionnaire sur la base du volontariat.

Lorsque le contact n'est pas possible, les conventions de comptage et de remplissage des questionnaires doivent être définies préalablement. A titre d'exemple, à Paris, lorsque la tente est fermée, si une présence est identifiée mais que la personne ne répond pas à une

sollicitation, la convention est de dénombrer une seule personne. Seul un visuel confirmant le nombre exact de personnes peut conduire, dans le cas des tentes, à un dénombrement supérieur à 1.

Une difficulté importante du protocole de contact est d'identifier a priori les personnes sans-abri. L'opération visant justement à combattre des idées reçues sur les personnes à la rue, il est souhaitable d'interroger autant que possible toutes les personnes croisées dans la rue lors de l'opération, et de leur poser dès le début la question : « Où pensez-vous passer la nuit ? ». La mise à disposition d'un guide de conversation pourra aider les participants à amorcer le contact avec les personnes rencontrées (voir Annexe 2, Guide de conversation de la Ville de Paris).

c. Récupérer et saisir les données des questionnaires

À la fin de l'opération, les participants doivent revenir au QG de zone correspondant à leur secteur pour y déposer les questionnaires. Un premier décompte de l'ensemble des questionnaires a lieu au QG de zone. Il peut être utile d'effectuer une opération de contrôle qualité à chaud, afin de vérifier le bon remplissage des questionnaires.

Dans la semaine qui suit, tous les questionnaires doivent être centralisés et recomptés une seconde fois. Le comité de pilotage aura défini en amont les modalités de communication sur la base de ces premiers comptages.

La collectivité peut choisir un prestataire pour saisir les réponses aux questionnaires et récupérer ainsi un fichier de données.

d. Réaliser le traitement statistique des questionnaires

Une fois saisies, les réponses aux questionnaires doivent faire l'objet d'un retraitement minimal afin de pouvoir être exploitées au mieux. Il s'agit de bien cadrer le champ de l'enquête, d'éviter les doubles comptes, et de clarifier le traitement des questions qui n'ont pas donné lieu à des réponses.

L'agence d'urbanisme locale peut être en charge de l'analyse et de l'exploitation des questionnaires. Sur demande de la collectivité, l'Insee est disponible pour venir en appui méthodologique sur la manière d'exploiter les résultats du questionnaire sur le plan statistique.

e. Communiquer sur les résultats

L'opération conduit à des résultats à la fois quantitatifs et qualitatifs sur les personnes sans-abri du territoire concerné. La communication de ces résultats doit être faite avec une grande précision et une grande précaution, de manière à éviter les confusions qui pourraient être ensuite reprises dans les médias.

Le comité de pilotage doit déterminer les modalités et le contenu de cette communication. Ce comité associe a minima les services de la collectivité et de l'Etat.

La communication des résultats peut se faire en plusieurs temps : premiers résultats sur le nombre de personnes dans la semaine qui suit puis rapport détaillé sur le volet qualitatif plusieurs semaines après l'opération. Elle doit s'accompagner d'une documentation détaillée sur la méthodologie de l'opération, et l'exploitation des réponses au questionnaire. Elle doit veiller à ce que les définitions sur la population enquêtée soient claires.

Afin de respecter l'intimité des personnes sans-abri, la collectivité peut s'engager à ne pas communiquer les positions géographiques individuelles des personnes rencontrées le soir de l'opération. A Paris par exemple, une restitution cartographique globale des résultats est publiée, sans possibilité de déterminer où se trouvent précisément les personnes.

Une conférence de presse peut être organisée pour exposer les résultats et expliciter aux journalistes la méthodologie et les définitions retenues dans l'enquête.

6. Les aspects budgétaires

Il dépend de ce qui est internalisé par la collectivité, il comprend a minima :

- Temps de travail des équipes de la ville et de l'opérateur (y compris récupération ou heures supplémentaires pour le jour de la NDLS).
- Maillage cartographique de la ville adapté à l'opération.
- Impressions.
- Campagne de recrutement de bénévoles (communication et outil de recueil des inscriptions).
- Frais de bouche.
- Ouverture des quartiers généraux au-delà des horaires habituels.
- Préparation et traitement des questionnaires.
- Communication en amont et en aval de l'opération.

Annexes

Charte éthique de la Ville de Paris



La nuit de la Solidarité est une opération de décompte de nuit des personnes en situation de rue. Elle est organisée chaque année avec l'aide des professionnel.le.s du social et des Parisien-ne-s bénévoles.

Cette opération n'est pas une intervention sociale mais un outil qui a pour finalité de mieux connaître les personnes en situation de rue pour améliorer les réponses qui leur sont proposées. Il ne s'agit donc pas d'apporter des solutions le soir-même de l'opération, même si les situations d'urgence pourront être signalées à cette occasion.

Chaque personne est libre de répondre ou non aux questions posées, et son anonymat est garanti : l'engagement éthique ci-dessous, signé individuellement par chaque personne participant à l'opération, précise des éléments essentiels de méthode.

Votre inscription vaut engagement à respecter la présente charte éthique, qui vise à garantir le respect de la dignité des personnes rencontrées.

Lors de la réalisation de ce décompte, **en tant que participant-e, vous vous engagez à :**

- ★ Faire partie d'une équipe encadrée par un-e responsable d'équipe.
- ★ Prendre connaissance du cadre méthodologique et des consignes à respecter via les différents supports qui seront mis à votre disposition en amont de l'opération.
- ★ Respecter les personnes que vous rencontrerez, et notamment ne pas les déranger ou les réveiller.
- ★ Garantir l'anonymat des personnes rencontrées, respecter la confidentialité des données recueillies et notamment ne communiquer aucune information relative aux situations individuelles, hors cas de signalement à l'attention des professionnel.les.
- ★ Observer la plus grande discrétion, dans le respect de la dignité des personnes, et ainsi ne collecter, réaliser ou diffuser aucune image des personnes rencontrées, ainsi que la plus grande réserve dans votre utilisation des réseaux sociaux avant, pendant et après l'opération à laquelle vous participez.
- ★ Respecter les gestes barrières (distanciation physique, port du masque...), aussi bien avec les membres de votre équipe qu'avec les personnes rencontrées.

Guide de conversation de la Ville de Paris



Guide de conversation

Ce document est une aide pour guider la conversation avec la personne rencontrée et faciliter la passation des questionnaires. N'hésitez pas à vous répartir les tâches au sein de l'équipe: une personne peut poser les questions présentes sur ce guide, pendant qu'une deuxième remplit le questionnaire à partir des réponses entendues.

Consignes

Attention: afin de fluidifier les échanges, **les questions du guide ne sont pas dans le même ordre que celles présentes sur le questionnaire**, merci d'être attentif et de bien renseigner l'intégralité des informations récoltées.

Tout au long de votre échange:

- ★ Si vous sentez que la question est problématique, passer à la suivante et revenez y plus tard si la situation le permet,
- ★ Vérifier avec la personne que vos questions ne la dérangent pas «*si vous souhaitez arrêter les questions, n'hésitez pas*»
- ★ Veillez à respecter les gestes barrières en toute situation (distanciation physique, port du masque...)



Bonsoir, je m'appelle [prénom], nous sommes bénévoles pour la Ville de Paris. Pour la quatrième année consécutive, nous interrogeons toutes les personnes que nous croisons pour savoir où elles vont dormir ce soir. L'objectif est de compter et de mieux connaître la situation des personnes qui vivent dans la rue, pour améliorer l'aide que nous pourrions apporter. C'est une enquête totalement **anonyme et confidentielle** et vous n'êtes pas obligé d'y répondre. Est-ce que vous acceptez de répondre à nos questions?

- ★ Avez-vous une solution d'hébergement pour ce soir? Savez-vous où vous allez dormir ce soir? Chez vous? Vous habitez quel type de logement? Est-ce à cet endroit que vous dormez le plus souvent?

Cette nuit-là

Questionnaire Personne Seule

- ★ Quel âge avez-vous?
Moi j'ai ans

Questionnaire Couple / Famille

- ★ Pourriez-vous me dire si les personnes qui sont avec vous sont de votre famille? Du coup ce soir, vous allez dormir ensemble, séparément ou rejoindre d'autres personnes pour la nuit?

- ★ Quel âge avez-vous?
Moi j'ai ans.
Et les enfants, quel âge ont-ils?

Profil

- ★ Ça fait longtemps que vous êtes à Paris?
- ★ Est-ce que c'est la première fois que vous vous retrouvez dehors? Vous voulez bien me raconter comment c'est arrivé? Et ça fait longtemps que vous êtes dans cette situation, que vous n'avez pas de chez vous?

Parcours

- ★ Depuis que vous n'avez plus de chez vous, avez-vous déjà été hébergé ? C'était quand la dernière fois ? Et vous étiez hébergé où ? Chez un ami, de la famille, dans un centre d'hébergement ?
- ★ Vous appelez le 115 parfois ? Pourquoi ? C'était quand la dernière fois ? Vous avez réussi à les joindre ? Et est-ce que vous avez tenté de les joindre aujourd'hui ?
- ★ Vous êtes accompagné par un travailleur social ? Vous pouvez me dire à quel endroit ?

Si vous voulez que j'arrête mes questions n'hésitez pas à me le dire, on arrête quand vous voulez.

Besoins

- ★ Quelles sont les choses dont vous avez besoin au quotidien ? N'hésitez pas à me dire tout ce que vous avez en tête.
- ★ Est-ce que vous avez une adresse pour pouvoir recevoir votre courrier (une domiciliation) ? Où ça ?
- ★ Vous avez une assurance maladie ? Une carte vitale ? Et votre état de santé, comment ça va ? Quand est-ce que vous avez vu le médecin la dernière fois ?
- ★ Est-ce que vous avez des ressources financières ? des aides financières ? Le RSA, le chômage, l'Allocation pour demandeur d'asile... ? Est-ce que vous travaillez ? Est-ce que vous avez d'autres moyens pour avoir de l'argent ? De l'aide de la famille ou des amis ?

Impacts Covid

- ★ Pour vous, la crise du Covid a-t-elle eu un impact sur votre situation ? Si oui, pouvez-vous me dire le(s)quel(s) ?
- ★ Est-ce que vous rencontrez des difficultés pour vous protéger contre le Covid ? Par exemple, pour vous fournir en gel hydroalcoolique ? Et en masques ? Si vous en avez eu besoin, a-t-il été difficile pour vous de trouver un lieu pour réaliser un test Covid ?
- ★ Concernant le vaccin contre le Covid, est-ce que vous envisagez de vous faire vacciner si vous en avez la possibilité ?
- ★ Pour vous, la crise du Covid a-t-elle rendu plus difficile l'accès à certains services ou aides ? Par exemple, pour vous, est-ce que cela a été plus difficile qu'avant de vous soigner ? d'accéder aux commodités, à une douche ? d'avoir une aide alimentaire ? ou encore des aides financières ?
- ★ Depuis le Covid, avez-vous rencontré des difficultés particulières à être en contact avec un travailleur social ? à renouveler vos aides et vos droits (comme le RSA par exemple) ? ou à renouveler un titre de séjour ?
- ★ Trouvez-vous que la crise du Covid a rendu plus difficile l'accès à un hébergement ? à un logement ?

Je vous remercie beaucoup d'avoir pris le temps de nous répondre.

**Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement**

Grande Arche de la Défense - paroi Sud

92 055 LA DÉFENSE

contact.dihal@diha1.gouv.fr

tél. 01 40 81 33 60

diha1.gouv.fr

Direction Générale de l'Insee

88, avenue Verdier

92120 MONTROUGE

tél. 09 72 72 40 00

www.insee.fr